

Bulletin trimestriel d'information Qualité de l'air - Grand Périgueux octobre à décembre 2024

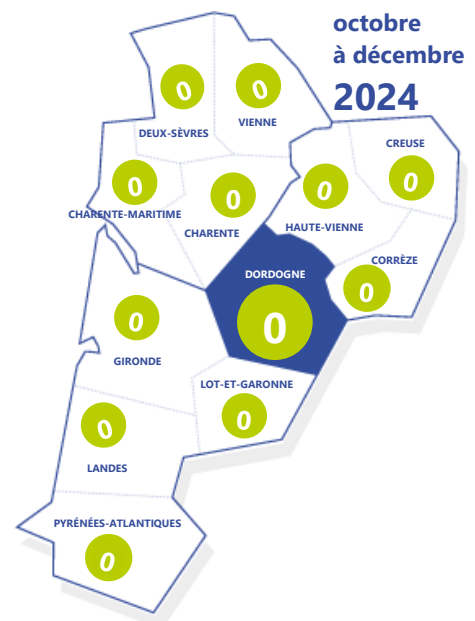
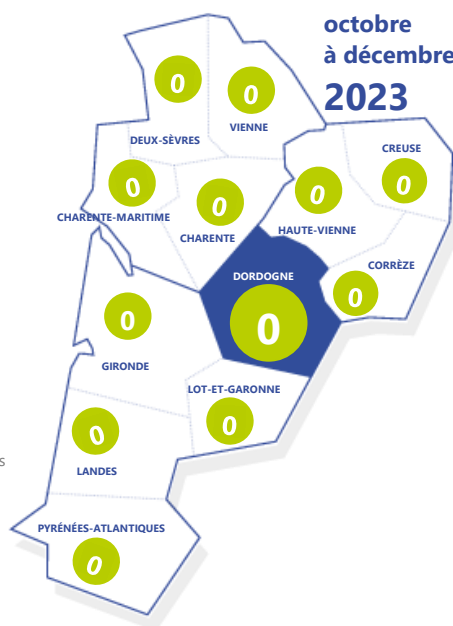
Épisodes de pollution

ÉPISODES DE POLLUTION

- Pas d'épisode
- SIR PM₁₀
- SAL PM₁₀
- SIR SO₂
- SAL SO₂
- SIR O₃
- SAL O₃

GLOSSAIRE

SIR : Seuil d'Information-Recommandations
SAL : Seuil d'ALerte



Les **épisodes de pollution** indiquent qu'un dépassement de seuil réglementaire a été constaté (soit par la mesure, soit à l'aide de simulations numériques) impactant une partie importante du territoire et de la population. Ces **dépassements ne donnent pas forcément lieu à des procédures préfectorales d'information et de recommandations ou d'alerte**. Les dépassements de seuils réglementaires aux stations rendent compte de manière plus précise de l'état de la qualité de l'air sur un territoire.

Dioxyde d'azote (NO₂) :

majoritairement issu du trafic routier

Particules grossières et fines (PM₁₀ & PM_{2,5}) :

sources d'émission variées (chauffage au bois, activités agricoles, trafic routier et industries)

Ozone (O₃) : étant un polluant secondaire, il résulte de la transformation de polluants primaires le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils - sous l'effet des rayonnements solaires ultra-violet

Dioxyde de soufre (SO₂) :

majoritairement issu des industries et du chauffage domestique

Commentaires

Le **dernier trimestre de l'année 2024** se poursuit dans la lignée du reste de l'année. **Aucun épisode de pollution** n'est comptabilisé sur notre région.

En 2023, le dernier trimestre de l'année était également dépourvu d'épisode de pollution.

Seuils réglementaires et Recommandations OMS

Bilan réglementaire du Grand Périgueux au 31/12/2024

Exposition	Type de recommandation	PM ₁₀ moy. annuelle	PM ₁₀ - nb. jours > 50 µg/m ³ (1) et > 45µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	12*	
	Objectif de qualité - 30 µg/m ³ (1)	12*	
	OMS - 15 µg/m ³ (2)	12*	
	Valeur limite - 35 jours max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		0
Exposition	Type de recommandation	PM _{2,5} moy. annuelle	PM _{2,5} - nb. jours > 25 µg/m ³ (1) et > 15 µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 25 µg/m ³ (1)	8*	
	Valeur cible - 20 µg/m ³ (1)	8*	
	Objectif de qualité - 10 µg/m ³ (1)	8*	
	OMS - 5 µg/m ³ (2)	8*	
	Valeur limite (1) - pas de réglementation sur le nombre de jours autorisés		5
	OMS - 3 jours max (2)		25
Exposition	Type de recommandation	NO ₂ moy. annuelle	NO ₂ - nb. heures > 200 µg/m ³ (1) et NO ₂ - nb. jours > 25 µg/m ³ (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m ³ (1)	7*	
	OMS - 10 µg/m ³ (2)	7*	
	Valeur limite - 18 heures max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		0

Exposition	Type de recommandation	O ₃ - max. de la moy. sur 8h	O ₃ - nb. jours > 100 µg/m ³ sur 8h	O ₃ - nb. jours > 120 µg/m ³ sur 8h (en moy. sur 3 ans)	O ₃ - max. de la moy. jour sur 8h
Chronique	OMS - pic saisonnier - 60 µg/m ³ (2)				****
	Valeur cible - 25 jours max (1)			1**	
	Objectif de qualité - 120 µg/m ³ (1)	114***			
	OMS - 3 jours max (2)		17		

(1) Seuils réglementaires issues du Décret n°2010-1250 du 21/10/2010

(2) Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2021 et représentatives de la pollution ponctuelle (sur un jour ou quelques heures)

* Moyenne calculée jusqu'au 31/12/2024

** La moyenne sur 3 ans est réalisée sur la période du 01/01/2022 au 31/12/2024

*** Maximum calculé jusqu'au 31/12/2024

**** Maximum uniquement calculé sur la période 01/04/AAAA au 30/09/AAAA - Pour les trimestres 1 et 4, le calcul ne s'applique pas

En **jaune** : recommandation OMS non respectée, en **mauve** : valeur cible ou objectif de qualité non respecté, en **violet** : valeur limite non respectée et en **bleu** : seuils réglementaires ou recommandations OMS respectés.

SIR : Seuil d'Information et de Recommandations

- PM₁₀ : 50 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 180 µg/m³ en moyenne horaire
- NO₂ : 200 µg/m³ en moyenne horaire

SAL : Seuil d'Alerte

- PM₁₀ : 80 µg/m³ en moyenne journalière
- O₃ : 240 µg/m³ en moyenne horaire (protection sanitaire de toute la population)
- NO₂ : 400 µg/m³ en moyenne horaire sur 3h consécutives (ou 200 µg/m³ si le SIR a été déclenché la veille et le jour même et qu'il y a un risque de dépassement pour le lendemain)



Suivez les statistiques annuelles réglementaires

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/statistiques-annuelles-reglementaires>

Bilan des indices ATMO de qualité de l'air



Retrouvez tous les indices ATMO de la commune de Périgueux sur notre site web :
<https://bit.ly/3CxYvRN>



Bon



Mauvais

Commentaires

Le dernier trimestre de l'année 2024 a été marqué par des indices de qualité de l'air majoritairement qualifiés de « moyen » sur l'agglomération du Grand Périgueux.



Moyen



Très mauvais

Toutefois, quelques journées ont été qualifiées de dégradées en novembre et décembre en raison d'une légère augmentation des concentrations en particules. En décembre deux journées ont été qualifiées de mauvaises toujours en raison d'une augmentation des particules sur l'ensemble du territoire.



Dégradé



Extrêmement mauvais



Pour les particules et le dioxyde d'azote, les **conditions météorologiques très stables, peu dispersives et anticycloniques** en période hivernale ou en début de printemps vont accentuer l'**accumulation** de ces polluants au sol favorisant les pics de pollution.

En revanche, l'ozone se forme principalement en période estivale sous l'**action du rayonnement solaire**.

L'indice ATMO de qualité de l'air :



Élaboré à partir de 5 polluants (mesures et modélisations) depuis le 01/01/21, l'indice global de qualité de l'air reprend la valeur maximale des 5 sous-indices. Celui-ci peut être impacté par plusieurs polluants. Son échelle propose 6 niveaux, dont les seuils sont alignés sur ceux de l'Agence européenne pour l'environnement.



MÉTÉO
Nouvelle-Aquitaine

Octobre : Un mois doux mais perturbé

https://donneespubliques.meteofrance.fr/donnees_libres/bulletins/BCMR/BCMR_10_202410.pdf

Novembre : Peu de pluie, températures souvent douces et vent fort

https://donneespubliques.meteofrance.fr/donnees_libres/bulletins/BCMR/BCMR_10_202411.pdf

Décembre : Entre douceur perturbée et froid sec

https://donneespubliques.meteofrance.fr/donnees_libres/bulletins/BCMR/BCMR_10_202412.pdf

Les mesures en temps réel

Pour suivre les mesures en direct, rendez-vous sur la page : <https://bit.ly/3rRK3PP>



Pollens

Pour vous informer sur les **pollens**, consultez la page web dédiée <https://bit.ly/3etoSk0> ou inscrivez-vous à la newsletter quotidienne de votre commune <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/mails/m-enregistrer/commune>. En complément, le pollinarium sentinelle® d'Antonne et Trigonant peut vous fournir des informations sur le début/fin des diffusions de pollen grâce à l'**alerte pollens** ! <https://www.alertepollens.org/>

Pourquoi nous ne publions pas de palmarès des villes les plus polluées ? :

<https://tinyurl.com/3tmm8zab>

Pourquoi fumer à l'intérieur peut nuire à votre santé ? :

<https://tinyurl.com/3n7kn8ht>

Atlas cartographique : un regard approfondi sur la qualité de l'air :

<https://tinyurl.com/h6n4brby>



Le Saviez-vous ?

Des plans coordonnés pour l'air

Afin de répondre aux **obligations réglementaires**, des outils de planification et de gestion sont mis en place par les villes et les régions afin d'**améliorer la qualité de l'air**. Les AASQA jouent un rôle central dans l'**évaluation de ces différents plans** grâce à leur expertise sur les données qualité de l'air et peuvent alimenter différents plans :

- ➔ PNSQA : Plan National de Surveillance de la Qualité de l'Air
- ➔ PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques
- ➔ PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
- ➔ PRSE : Plan Régional Santé Environnement
- ➔ PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
- ➔ ZFE : Zone à Faibles Émissions

Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, elles ne seront pas rediffusées en cas de modification ultérieure. En cas d'utilisation différée de ces données, il est à la charge du client de s'assurer qu'il dispose de la dernière version en vigueur. Toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine. Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu pour responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donné d'accord préalable.

Bilan édité le 16/01/2025 à 14h par : Sarah Le Bail - Atmo Nouvelle-Aquitaine

09.84.200.100 | contact@atmo-na.org

Pour toute information concernant Le Grand Périgueux www.grandperigueux.fr